

# Services d'aide à domicile

L'aide à domicile intervient directement chez vous en fonction de vos besoins et peut accomplir différentes tâches.

- › Aide directe à la personne,
- › Tâches ménagères,
- › Préparation des repas,
- › « Assistance » : aide aux soins élémentaires d'hygiène,
- › Aide pour une aide administrative (classement, démarches administratives etc....)
- › Accompagnement à l'extérieur du domicile,
- › Assurer une simple présence, etc...



**Pour bénéficier de ce service, vous pouvez au choix passer par une association, un service ou employer directement un particulier. Quel que soit le mode utilisé, les dépenses liées à l'aide à domicile donnent droit à une réduction d'impôts pour les personnes imposables sur le revenu.**